

Thématiques mémorielles de l'année 2022.

Par le Comité Consultatif d'Action Civique et de Mémoire (CCACM)

Références :

- Lettre - de la ministre déléguée - aux préfets et hauts commissaires en date du 29/12/21.
- Dossier CCACM (orientCOMALGE2022) du 30/11/2021. "Informations et orientations sur la préparation des cérémonies et hommages à l'occasion du 60° anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie en 2022".

Par sa **directive mémorielle triennale 2020 -2022** dont le contenu a été relayé (cf. référence) par le CCACM vers les fédérations UNC, le **ministère de la défense avait défini sa politique mémorielle.**

En **2022**, cette politique sera structurée autour de thématiques qui donneront lieu à des **manifestations d'ampleur nationale** – matérialisées par des **projets d'initiative locale** - en fonction des particularités des territoires. Certains pourront être labellisés.

Il est demandé aux fédérations et associations locales de l'UNC, d'organiser - dans la mesure de leurs moyens - ou de **participer** activement aux projets - cités supra - aux côtés des autorités préfectorales, des collectivités locales (communautés de communes, communes. Ces actions sont à mener en liaison avec les associations mémorielles, les unités ou entités militaires implantées dans leurs régions (Délégation Militaire Départementale/régiments/ bases/etc..) mais aussi avec les établissements scolaires.

Ci-dessous, le **Programme commémoratif 2022** et **quelques informations utiles**, reprises du courrier adressé - par madame Geneviève Darrieussecq – aux préfets et Hauts Commissaires.

Il est insisté sur la labellisation de ces projets.

Programme commémoratif 2022 :

Cycle mémoriel du 80° anniversaire de la seconde de la Seconde Guerre Mondiale :

- Les combats menés par la France et ses alliés au cours de l'année 1942 : bataille de Bir Hakeim, opération Jubilee à Dieppe, opération "Torch ".
- Mémoire des généraux (maréchaux en 1952, il y a 70 ans), Juin, de Lattre de Tassigny, Leclerc de Hauteclocque et Koënik (1984).
- La rafle du Vél d'Hiv des 16 et 17 juillet 1942 et les rafles en zone Sud.

55° anniversaire du lancement à la mer du "Redoutable " :

Premier Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins (SNLE) de la Force Océanique Stratégique (FOST) composante de la dissuasion nucléaire française.

Hommages aux OPEX :

- **40° anniversaire des Opérations Olifant/Epaulard et Diodon :**
Opérations menées au Liban à partir de 1982, dans le cadre de la Force multinationale de sécurité à Beyrouth.
- **30° anniversaire de l'engagement de la France en ex-Yougoslavie :**

De 1992 à 1995, 30 000 soldats français ont été engagés au sein de la FORPRONU. 52 sont Morts Pour la France (MPF).

60° anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie :

A ce jour, le "programme commémoratif fait l'objet d'une consultation auprès du monde combattant" (sic).

Nota : L'UNC participe à cette consultation : le 30 Novembre 2021, le CCACM a diffusé le document : "Informations et orientations sur la préparation des cérémonies et hommages à l'occasion du 60 ° anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie " (cf. références) ; le 13 Décembre 2021, l'UNC a participé à une réunion sur la recherche des tombes en déshérence des MPF en Algérie. Une orientation a été diffusée dans ce sens dont la DPMA a été mise en copie (cf. orientation CCACM 03/2022).

Le programme du 60° anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie n'a pas encore été arrêté par le Président de la République. Aussi, **informations contradictoires et Fake news** circulent sur fond de **commémoration du 19 Mars 1962**, entraînant des réactions et polémiques, y compris au sein de l'UNC.

La position de l'UNC est connue et régulièrement rappelée en haut lieu (hiérarchie militaire) et auprès des représentants et élus de notre pays (cf. rencontres du président-national).

A noter que le **CCACM a diffusé** – via le Siège Paris — le contenu de documents émanant de l'ONAC/VG **sur la guerre d'Algérie**, comprenant – en particulier - des **documents pédagogiques**. Il est demandé aux fédérations de relayer ces documents vers les associations locales.

Quelques informations utiles :

Les préfets (et hauts commissaires pour la Polynésie française et Nouvelle Calédonie) ont reçu la consigne de réunir le Conseil Départemental des Anciens Combattants, victimes de guerre et de la mémoire de la Nation (**CDAC**) de leurs départements, dont ils assurent la présidence et dont le directeur départemental de l'ONAC/VG assure l'animation et le secrétariat.

Rappel : Les associations mémorielles et d'anciens combattants du département (dont la fédération départementale de l'UNC, si elle est représentée au CDAC) siègent au sein de la **commission mémoire**.

Au cours de cette réunion, le **CDAC identifiera** les projets mémoriels susceptibles d'être organisés autour des **thèmes** cités supra, en particulier les plus remarquables susceptibles de recevoir le label "Actions mémoire 2022". Le portail "défense et anciens combattants" de la préfecture contiendra toutes informations et liens utiles.

Il est insisté sur le fait que ces **projets doivent impliquer la jeunesse**, en particulier les volontaires du **Service National Universel (SNU)**.

Nota : les fédérations **UNC**, déjà engagées dans le dispositif SNU et/ou ayant formé des **cadets**, sont à même de mener à bien de tels projets.

Le label "**Actions mémoire 2022**" (qui n'ouvre pas automatiquement droit à subvention !!) peut être sollicité auprès du guichet unique : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/armees-dpma-subvention-memoire-2022>

Toutes précisions peuvent être obtenues auprès de :

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/demande-subvention>

Le CCACM se permet de rappeler que les fédérations UNC disposent de supports pédagogiques sur la guerre d'Algérie, en particulier l'exposition UNC "**La guerre d'Algérie. Une exigence de vérité**" et des documents ONAC/VG - en cours de diffusion (par emails ou clé USB).

De même pour l'**exposition OPEX de l'ONAC/VG** (présentée en Novembre 2021 aux Invalides).

Jean-François CALCET

Président du CCACM

toussaintcalcet@gmail.com